

**Arrêté fédéral
sur l'approbation de la Convention
du 13 décembre 2006 relative aux droits
des personnes handicapées**

Projet

du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 19 décembre 2012²,
arrête:*

Art. 1

¹ La Convention du 13 décembre 2006 relative aux droits des personnes handicapées³ est approuvée.

² Le Conseil fédéral est autorisé à la ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum prévu par l'art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, de la Constitution pour les traités internationaux qui contiennent des dispositions importantes fixant des règles de droit ou dont la mise en oeuvre exige l'adoption de lois fédérales.

¹ RS 101

² FF 2013 601

³ RS ...; FF 2013 663

